

À la suite des critiques de l'OCDE qui a pointé « *la faible réactivité française* » et « *la faiblesse des moyens affectés aux enquêtes* » dans la lutte contre la corruption, la loi du 9 décembre 2016 a créé l'Agence française de lutte contre la corruption. Or, divers faits récents conduisent à s'interroger sur la bonne efficacité de cette agence. C'est pourquoi Jean-Pierre Sueur a posé une question orale au gouvernement pour lui demander de faire en sorte que celle-ci soit en état d'exercer l'ensemble des missions qui lui sont dévolues et de lui affecter les moyens nécessaires.

On lira ci-dessous la question orale qui sera inscrite prochainement à l'ordre du jour d'une séance publique du Sénat.

Nous publierons dès que possible la réponse qui sera faite par le gouvernement.

>> [Lire la question orale](#)